



Envoi au contrôle de légalité le : 11 avril 2024

Publication électronique le : 11 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE -
ANCIEN TRACÉ DE LA RD 96E1 À BOULOGNE-SUR-MER ET WIMILLE**

(N°2024-113)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3213-1 à L.3213-2-1;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.2141-1, L.3112-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.131-4 et L.141-3 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 11/03/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De constater la désaffectation de l'ancien tracé de la RD 96 E1 (140 ml) à Boulogne-sur-Mer et Wimille, au droit de la section de RD 96 E1 actuelle située entre les PR 9+107 et 9+294, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

De déclasser du domaine public routier départemental et de reclasser dans le domaine privé départemental l'ancien tracé de la RD 96 E1, au droit de la section de RD 96 E1 actuelle située entre les PR 9+107 et 9+294, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

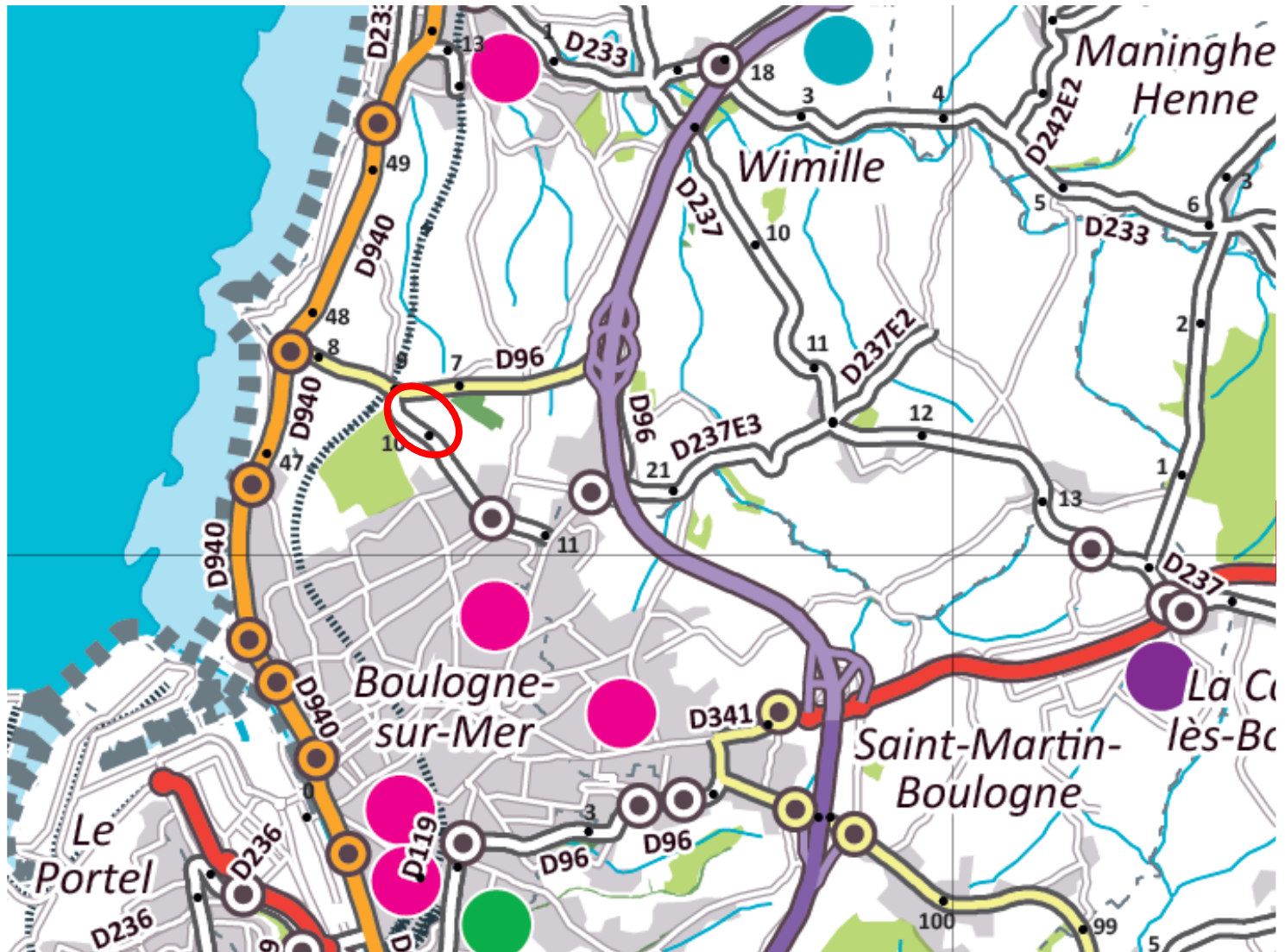
ARRAS, le 25 mars 2024

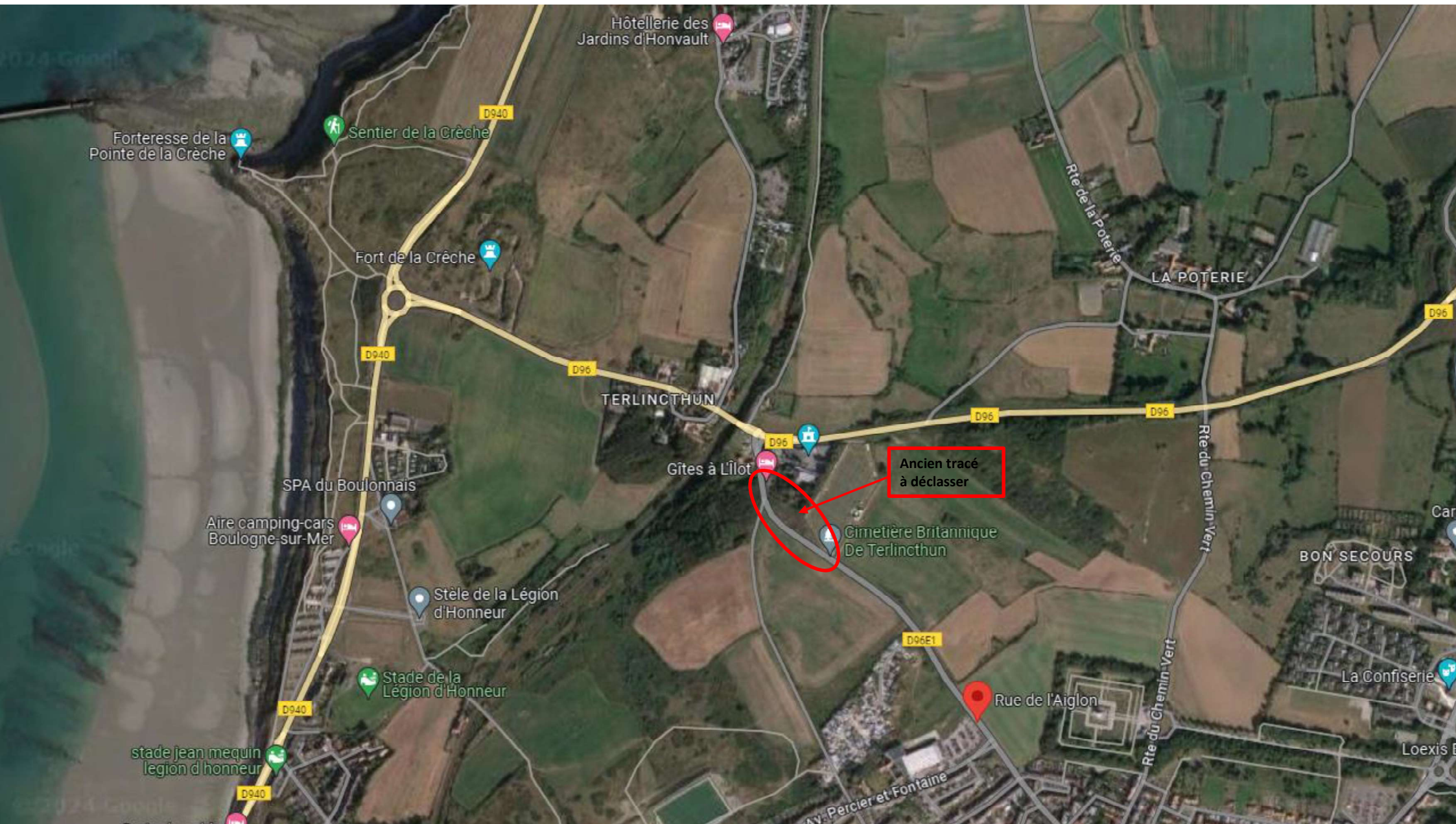
Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

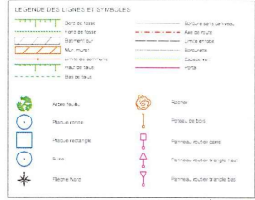
Signé

Maryline VINCLAIRE

PLAN DE SITUATION







Agence de SAINT-OMER (Siège Social)
 9 Rue Calvost - CS 80 117
 02 516 52 60 00 (Service Client)
 Tél : 02 27 36 15 27

Agences : AIRE-SUR-LAULYS - LERIDRES - CAMBRAI
 SAINT-PIEL-SUR-THEROUZE - ARRAS - LILLE - DUNKERQUE

Département du Pas de Calais
COMMUNES DE WIMILLE ET BOULOGNE-SUR-MER
 Rue de l'Aiglon (RD n° 96E1)

PLAN DE DIVISION

Propriété de la SCI LES JARDINS DE LA MATELOTE / SAS RESTAURANT LA MATELOTE et de la MDADT DU BOULONNAIS

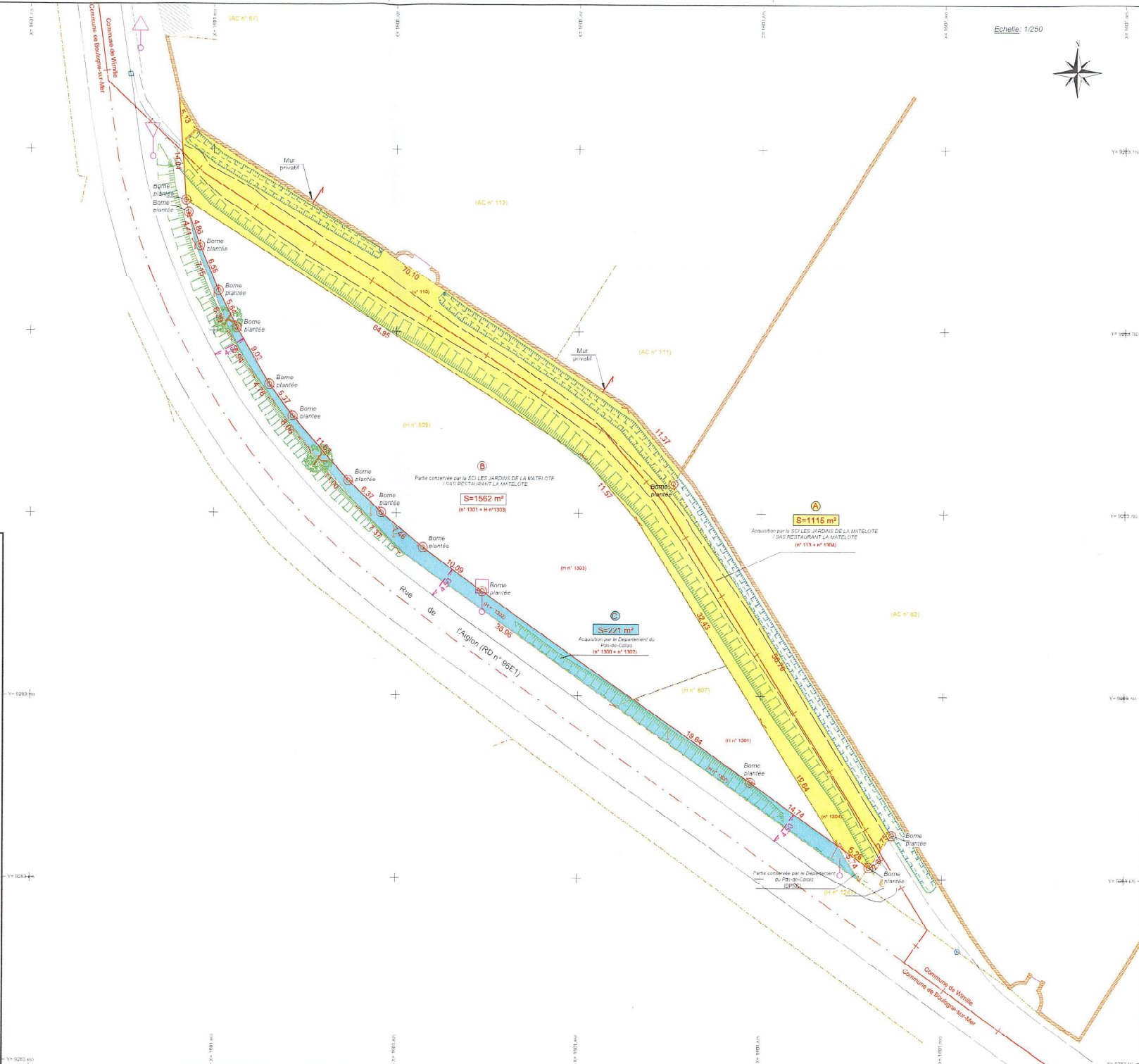
- A Acquisition par la SCI LES JARDINS DE LA MATELOTE / SAS RESTAURANT LA MATELOTE (S = 1115 m²)
- B Partie conservée par la SCI LES JARDINS DE LA MATELOTE SAS RESTAURANT LA MATELOTE (S = 1362 m²)
- C Acquisition par le Département du Pas-de-Calais (S = 221 m²)

Superficie réelle : 2090 m²

Foncier	Cadastre : Lieu-dit: "La Poterie" Section: H et AC	Ref. du plan DIV
Affaire N° : 42010 11	NUMÉROS: 807P - 803P - DPNC	
Nouveaux numéros: 111 - 112 - 113 - 1300 - 1301 - 1302 - 1303 - 1304		
Nom du fichier : 42010-11_2.dwg	Planche 1/1	Echelle : 1/250

Système planimétrique : RGF 93 CG 50		Système altimétrique : N.G.F. + IGN 69		Altérimétrie altimétrie par GPS avec altitude dynamique	
Indice	Date	Designation - Modifications	Destinateur		
1	24/06/2023	Plan initial	C.B.		
2	21/09/2023	Modifications du plan	E.E.		
3	02/11/2023	Mise à jour nouveaux numéros cadastraux	E.E.		
Responsabilité du dossier : C.B. 02/11/2023					

Le Géomètre-Expert
 Nom: J. ROLLET
 Date: 09/11/2023
 Julien ROLLET
 Géomètre-Expert
 N° d'inscription OSE: 08806
 contact@ingeo.fr



Agence de SAINT-OMER (Siège Social)
 9 Rue Calvost - CS 80 117
 02 516 52 60 00 (Service Client)
 Tél : 02 27 36 15 27

Agences : AIRE-SUR-LAULYS - LERIDRES - CAMBRAI
 SAINT-PIEL-SUR-THEROUZE - ARRAS - LILLE - DUNKERQUE

Département du Pas de Calais
COMMUNES DE WIMILLE ET BOULOGNE-SUR-MER
 Rue de l'Aiglon (RD n° 96E1)

PLAN DE DIVISION

Propriété de la SCI LES JARDINS DE LA MATELOTE / SAS RESTAURANT LA MATELOTE et de la MDADT DU BOULONNAIS

- A Acquisition par la SCI LES JARDINS DE LA MATELOTE / SAS RESTAURANT LA MATELOTE (S = 1115 m²)
- B Partie conservée par la SCI LES JARDINS DE LA MATELOTE SAS RESTAURANT LA MATELOTE (S = 1362 m²)
- C Acquisition par le Département du Pas-de-Calais (S = 221 m²)

Superficie réelle : 2090 m²

Foncier	Cadastre : Lieu-dit: "La Poterie" Section: H et AC	Ref. du plan DIV
Affaire N° : 42010 11	NUMÉROS: 807P - 803P - DPNC	
Nouveaux numéros: 111 - 112 - 113 - 1300 - 1301 - 1302 - 1303 - 1304		
Nom du fichier : 42010-11_2.dwg	Planche 1/1	Echelle : 1/250

Système planimétrique : RGF 93 CG 50		Système altimétrique : N.G.F. + IGN 69		Altérimétrie altimétrie par GPS avec altitude dynamique	
Indice	Date	Designation - Modifications	Destinateur		
1	24/06/2023	Plan initial	C.B.		
2	21/09/2023	Modifications du plan	E.E.		
3	02/11/2023	Mise à jour nouveaux numéros cadastraux	E.E.		
Responsabilité du dossier : C.B. 02/11/2023					

Le Géomètre-Expert
 Nom: J. ROLLET
 Date: 09/11/2023

Julien ROLLET
 Géomètre-Expert
 N° d'inscription OSE: 08806
 contact@ingeo.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°19

Territoire(s): Boulonnais

Canton(s): BOULOGNE-SUR-MER-1, BOULOGNE-SUR-MER-2

EPCI(s): C. d'Agglo. du Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE VOIRIE DÉPARTEMENTALE - ANCIEN TRACÉ DE LA RD 96E1 À BOULOGNE-SUR-MER ET WIMILLE

Conformément à l'article L.131-4 du Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des routes départementales relèvent de l'exercice d'une compétence du Conseil départemental.

Le tracé de la RD 96 E1, du PR 9+107 au PR 9+294, a été modifié depuis de nombreuses années, laissant subsister la chaussée originelle en parallèle du nouveau tracé (sur une longueur de 140 ml).

Dans le cadre d'un projet de valorisation par vente de cette propriété départementale, aujourd'hui toujours incorporée dans le domaine public routier départemental, il convient de procéder à sa désaffectation et son déclassement, afin de pouvoir la reclasser dans le domaine privé départemental.

Par ailleurs, l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose qu'« un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement » ; Cet acte est dispensé d'enquête publique lorsqu'il n'y a pas d'altération des fonctions de desserte ou de circulation, ce qui est le cas en l'espèce.

Par conséquent, cet ancien tracé n'étant plus utile à la voirie départementale et à la poursuite des politiques départementales, il est proposé d'en constater la désaffectation et de le déclasser du domaine public routier départemental.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de constater la désaffectation de l'ancien tracé de la RD 96 E1 (140 ml), au droit de la section de RD 96 E1 actuelle située entre les PR 9+107 et 9+294,

- de décider de déclasser du domaine public routier départemental et de reclasser dans le domaine privé départemental l'ancien tracé de la RD 96 E1, au droit de la section de RD 96 E1 actuelle située entre les PR 9+107 et 9+294,

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY